

Conseil Municipal du 3 mai 2024 – 18 h 00
PROCES VERBAL N°35

Président : I.SILHOL

Présents : Estelle BONNIOL, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Stéphanie JEUNET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Magalie BILHAC,

Absents excusés : Muriel HUGOL, Patrick LOUX, Christine NOHARET,

Absents : /

Quorum : 11/15 Votants : 12/15

1 – Élection du secrétaire de séance

Madame le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

M Bruno CASTES est élu secrétaire.

2 – Adoption du P.V. de la réunion du 4 avril 2024

Madame le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion 4 avril 2024.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Aucune observation n'est formulée et le PV du 4 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

3 – Subventions 2024 – Délibération 2024-21

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des associations 2024 et donne les propositions de la commission finances.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur ZARAGOZA précise que les documents complémentaires demandés par la commission ont été transmis à la mairie.

L'APEEP ne devrait pas avoir besoin de subvention en 2025. C'est bien qu'ils en aient en 2024 car ils sont partis avec un nouveau bureau et leurs fonds avaient été donné à la coopérative scolaire.

Syndicat Terroir Pézenas : Ce sont 16 communes du Terroir. Le but est de reconnaître ce terroir en AOP Languedoc alors que ce n'est qu'une dénomination. Le dossier est en cours. L'association n'est pas directement liée à la commune car il n'y a pas d'animations sur Péret mais elle lui est indirectement liée.

Prévoir le financement de l'éléphant si M Lopez monte son association.

Association santé Val de Boyne : dernière année de subvention.

Comité des fêtes : demande 2500 € non justifiée (DJ, toilettes, batucada). Ils sont bénéficiaires sur de nombreuses animations. Impossible d'utiliser la batucada de l'école de musique car les élèves sont absents l'été. Demande de subvention pour les toilettes car la mairie refuse l'accès à ceux de la halle aux sports.

Judo : activités prévues avec des personnes en situation d'handicap et avec les enfants de l'école. Il développe d'autres activités pour la rentrée. Ils pourraient demander une subvention à jeunesse et sport. La subvention est pour l'achat d'un tapis. Appartiendra-t-il à l'association ou restera-t-il dans la salle ? Le Conseil préfère acheter le tapis et le leur mettre à disposition.

L'aide équivalent nature (prêt de salle) devrait être portée sur les demandes de subvention.

Pour 11	Contre 0	Abstention 1 S JEUNET
----------------	-----------------	--

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

	2023	Demande 2024	Proposition commission finances 2024	Vote 2024
APEEP	450	900	500	500
Coopérative scolaire	2000	2000	2 000	2 000
Entente sportive cœur d'Hérault	2000	2000	2 000	2 000
La Pomponette	300	Au choix	300	300
Les Aînés du Céressou	400	500	400	400
Syndicat terroirs Pézenas	200	200	200	200
OC2P	250	500	250	300
Comité des fêtes	600	2532	2 000	1 200
Les jardins familiaux	1000	900	700	700
Association de santé val de Boyne	1100	1100	500	500
Judo	/	525	0	0
TOTAL			8 850	8 100

4 – Délégué SMACL – Délibération 2024-22

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de PERET a été élue mandataire mutualiste de la société d'assurance SMACL.

Elle présente un courrier de la SMACL concernant la désignation du représentant communal. Elle rappelle que le représentant actuel est M Christian BILHAC.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer m Christian BILHAC comme représentant communal.

5 –Protection sociale complémentaire – Délibération 2024-23

Madame SILHOL rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère pour les agents au contrat de Protection Sociale Complémentaire proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault. Il s'agit d'un contrat de maintien salaire. Ce dernier doit être renouvelé au 1^{er} janvier 2025. Une nouvelle consultation est en cours au sein du CDG34.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de donner mandat au CDG34 pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau de Département et pour la réalisation de la mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance.

Le vote vise à mandater le CDG pour qu'il réalise la mise en concurrence et trouve une offre plus avantageuse que si la commune le faisait seule.

Le principal changement dans la législation de la protection prévoyance est l'obligation d'adhésion de tous les agents et l'obligation de participation de la commune à hauteur de 50%.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le CDG34 pour la protection sociale complémentaire.

6 – Affichage sauvage – Délibération 2024-24

Madame SOULAIROL présente au Conseil Municipal un courrier de la Communauté de Communes du Clermontais Salagou Cœur d’Hérault concernant les affichages sauvages. Ces derniers nous demandent de délibérer afin de réglementer le nettoyage des tags (graffitis) et des affichages sauvages sur les panneaux de signalisation, les abris bus, les arbres etc.

Concrètement, les ASVP de la Communauté de communes du Clermontais demanderont à la personne en infraction de procéder à l’enlèvement, au nettoyage des tags et/ou des publicités sauvages. Si celle-ci refuse ou se trouve dans l’impossibilité de l’effectuer, les agents techniques de la commune ou une entreprise spécialisée interviendront en lieu et place, contre facturation à son encontre.

Elle propose de fixer un tarif de nettoyage.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Cela concerne l’affichage oublié fait par les associations sur les arbres par exemple ou l’affichage sauvage hors des panneaux prévus à cet effet.

La facturation reviendrait à la mairie.

Les ASVP feront des avertissements avant de mettre d’appliquer cette facturation.

Pourquoi sanctionner les associations ?

Le tarif de nettoyage est de 100 € l’affiche à Fontès.

Il faudrait modifier le règlement intérieur des salles en précisant la réglementation sur le fléchage.

Il est proposé 100 € (S JEUNET, E BONNIOL, P SOULAIROL, I SILHOL, B CASTES, E BONAFE), 300 € (S SILHOL) et 500 € (C VIDAL, D ZARAGOZA/M BILHAC) d’amende.

Pour 10	Contre 1 G GUIZIOU	Abstention 1 B DEL-ROX
----------------	-------------------------------	-----------------------------------

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité de réglementer le nettoyage des tags et de l’affichage sauvage et décide de fixer le montant du nettoyage à 100 € le m² pour les tags et un forfait de 100 € pour l’affichage, après avertissement.

7 – Tableau de Classement de Voirie

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu’elle a mandaté en fin d’année la société GEOPTIS pour mettre à jour le Tableau de Classement de Voirie. L’étude réalisée a localisé les voies communales, les chemins ruraux et les chemins d’exploitation (voie privée).

De nombreuses voies étaient sans nom, une commission s’est réunie afin de nommer ces voies. Le projet est en cours.

Elle demande au Conseil s’il est opportun de travailler également sur le déclassement de certaines voies communale en chemin ruraux.

Cela signifie que les subventions DGF vont baisser.

La commission chemin pourrait y travailler et proposer ses préconisations lors d’un prochain conseil.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l’unanimité de travailler sur le classement et déclassement des voies.

8 – Affaires en cours – Affaires générales

Madame SILHOL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances et les affaires générales.

- Inauguration pumtrack le 15/05. Prévoir le fléchage du site
- Réunions de quartiers les 17 et 31/05 et le 14/06. Une dizaine de personnes à chaque réunion. Problématiques d’incivilité, de stationnement et de vitesse le plus souvent.
- Élections européennes le 9 juin
- Fontès propose de réaliser un terrain de Paddle sur Péret. Cout 50 000€ dont 40 000€ de subventions. Projet à approfondir

9 – Affaires en cours Finances – Urbanisme - Travaux

Monsieur ZARAGOZA souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances, l'urbanisme et les travaux.

- Urbanisme : 1^{er} permis de construire de l'année déposé.
- Travaux : Horloge de l'église réparée. Chiffrage en cours à l'école pour les clim, menuiserie et panneaux photovoltaïque. Travaux bd Liberté paraient longd car l'entreprise a eu 1 semaine de congé et car les travaux se réalisent en même temps sur plusieurs sites (bd Liberté, jardin rue Égalité).

10 – Affaires en cours – scolaire - CCAS - environnement

Madame SOULAIROL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les affaires scolaires, le CCAS, et l'environnement.

- École : la directrice part à St Pons à la rentrée prochaine comme coordinatrice PIAL.

11 – Informations au Conseil Municipal

Décisions du Maire

a) Déclaration d'intention d'aliéner – Non-exercice du droit de préemption

Date	Type		Adresse	PLU
18/03/2024	non bâti	1	rue des Près	Uc
18/03/2024	non bâti	3	rue des Près	Uc
18/03/2024	non bâti	36	rue des Près	Uc

b) Autres Décisions

Néant

12 – Questions diverses

Fin de la séance à 20h.

Le secrétaire
Bruno CASTES

Le Maire
Isabelle SILHOL